

REGLEMENT INTERIEUR ANIMATIONS

1/ Définition statutaire :

Décret animation

2/ Dispositions générales :

Temps de travail – animateurs – adjoints – directeurs

- ALP
- ALSH

Les différentes missions avec forfait horaires

Dépassements horaires

Temps de pause (ALP / ALSH)

Temps de trajet (ALP / ALSH)

Utilisation des locaux

Primes

Organisations des congés

3/ Missions :

- Animateurs
- Adjoints
- Directeurs

4/ Formations :